

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 28/2022

Séance du 28 octobre 2022 - 14h00

**Contrat pour accroissement temporaire d'activité**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 11 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;  
Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Elise LAURENT-GUEGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Margarita SOLA, Rémi JUSTINIEN (pouvoir à Elise LAURENT-GUEGAN) et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

**CONTEXTE**

Le FMA a coordonné l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » lancée en août 2018, suite à la publication du rapport éponyme rédigé par le CGEDD et le CGAAER. Ce programme national, commandité par les ministères en charge de l'agriculture et de la transition écologique, consistait à développer des actions/outils innovants pour maintenir les pratiques d'élevage extensif en milieux humides sur trois sites pilotes : la baie de Somme et la plaine maritime picarde, les marais du Cotentin et du Bessin et le marais de Brouage, en Charente-Maritime.

Bien que l'opération se soit achevée fin juillet, chaque site pilote poursuit la mise en œuvre de son projet territorial. Une première enquête menée par le FMA en février 2022 auprès de diverses structures a confirmé la pertinence de fédérer les acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides. Une seconde enquête conduite en juillet-août a permis d'affiner les attentes et les thématiques prioritaires des acteurs qui souhaitent s'investir au sein d'un réseau national.

La mise en réseau des acteurs s'inscrit dans le cadre de l'action 14 « Mobiliser les acteurs agricoles et soutenir les pratiques valorisant les prairies humides par la création d'un réseau national sur la question du maintien de l'élevage » du 4<sup>ème</sup> Plan national milieux humides (PNMH) publié en mars

2022 par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le FMA a été mandaté pour piloter cette action, avec le soutien de ses partenaires techniques, scientifiques et institutionnelles.

En parallèle du pilotage de l'action 14 du 4<sup>ème</sup> PMNH, le Forum des Marais Atlantiques a engagé depuis 2022 une action sur les pratiques agricoles en zones humides sur le bassin Seine-Normandie. Cette action, financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), dans le cadre de la convention triennale de partenariat 2021-2023 signée entre le FMA et l'Agence de l'eau a pour objectif de réaliser un diagnostic, un guide et la diffusion des pratiques agricoles favorables pour les milieux humides de ce bassin hydrographique. Cette action s'inscrit pleinement dans le PNMH, par la mise en réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides.

Le poste de chargé(e) de mission vient renforcer l'équipe du Pôle agroécologie, composée de deux personnes, pour les soutenir dans la réalisation de ces actions :

- La mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- La production d'un guide technique, d'un recueil de retours d'expériences sur les pratiques agricoles favorables aux milieux humides et la diffusion de ceux-ci sur le bassin Seine-Normandie.

Une ligne budgétaire a été inscrite dans le programme d'actions 2022 validé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et votée par le Comité syndical du FMA en ce début d'année.

De même que pour le bassin Adour-Garonne, une ligne budgétaire a été inscrite dans la convention triennale 2021-2023 et votée par le Comité syndical préalablement à la signature de celle-ci.

### **Poste**

#### **Objectif :**

Mobiliser et fédérer les acteurs engagés dans le soutien de pratiques d'élevage respectueuses de la biodiversité et des fonctionnalités des milieux humides par la création d'un réseau national

#### **Missions principales :**

Fédérer et animer un réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides :

- Réaliser un état des lieux des actions en cours et des attentes des acteurs du bassin Adour-Garonne en lien avec l'élevage extensif en milieux humides (analyse d'enquête, entretiens semi-directifs, recensement de réseaux existants) ;
- Participer à la mise en relation et à la fédération des acteurs sur le bassin Adour-Garonne et au niveau national ;
- Définir la structuration et le fonctionnement du réseau, au niveau national et à l'échelle du bassin Adour-Garonne, en lien avec les attentes des acteurs concernés et des partenaires financiers et institutionnels ;
- Participer à l'organisation d'ateliers de réflexion collective et à la planification des actions portées par le réseau national pour la période 2022-2026.

Produire et diffuser des documents techniques sur les pratiques et les dispositifs agricoles favorables à la préservation des zones humides :

- Lister, synthétiser et analyser les pratiques agricoles favorables sur le bassin Seine-Normandie et compiler sous forme de guide les dispositifs d'aide favorisant ces changements de pratiques ;
- Reconnaître et valoriser le rôle des agriculteurs/éleveurs dans ces milieux en valorisant leurs savoir-faire et pratiques à travers des témoignages et des retours d'expériences. Un recueil de fiches "retours d'expériences" permettra de mettre ces témoignages en valeur.

- Constitution d'un annuaire d'acteurs, diffusion des documents produits et valorisation via la réalisation de journées techniques.

Communication et capitalisation :

- Contribuer à l'alimentation du site internet du FMA dédié à l'élevage en milieux humides ;
- Participer à la promotion des actions/projets du réseau national élevage en milieux humides par la diffusion d'articles, d'outils de communication sur le site internet et les réseaux sociaux du FMA.

FMA et Pôle agroécologie :

- Participer à la vie du FMA : réunions d'équipe, Comité d'orientation scientifique et technique (COST), tâches collectives, etc.

Le Président propose au Comité syndical de recruter un agent contractuel dans le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Cet agent assurera les fonctions de chargé(e) de mission agro-environnement.

### **Profil souhaité**

Il devra justifier d'un bac +5 dans le domaine du développement agricole/agroécologie ou gestion des ressources naturelles et d'une expérience en gestion de projet, dans l'animation de réunion et/ou de mobilisation d'acteurs.

### **Savoir-faire**

- Connaissances des zones humides et des pratiques d'élevage
- Connaissances des acteurs et des enjeux agricoles et écologiques, en particulier en milieux humides.
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel et Word notamment) et des réseaux sociaux
- Analyse qualitative et quantitative de données
- Maîtrise des entretiens semi-directifs

### **Savoir-être**

- Aisance relationnelle et capacité à s'exprimer avec une diversité d'acteurs
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Aptitude à travailler en équipe
- Force de proposition

Le poste sera créé pour une période de huit mois (recrutement prévu en novembre 2022) et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 565, majoré de 478 de la fonction publique, soit un coût global de 31 230 €.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

**Décision du Comité Syndical**

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que chargé(e) de mission agro-environnement ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser Le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.
- 

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

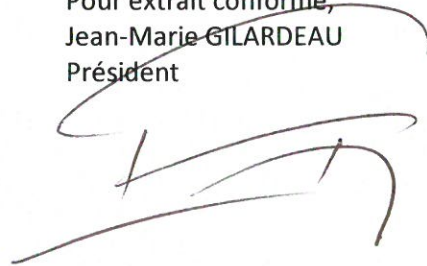
**Votes :**

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme,  
Jean-Marie GILARDEAU  
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 \_ \_ \_ \_ -

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2022